

[Text]

We thank the committee for having us here this morning. We are pleased to have an opportunity to address senators on the subject of Bill C-69. We will be presenting to the committee an overview of our brief. I am certainly not going to be reading from it. We would then be quite happy to deal with any questions senators might have.

In our brief we address the clauses of Bill C-69 which focus on the expenditures on the Established Programs Financing Arrangement, more commonly known as the EPF, and the Canadian Assistance Plan, or CAP. It is those two major federal-provincial fiscal arrangements which would most directly impact upon our members and the public they serve.

Before I get into the meat of our submission, I would like to tell senators briefly about our national union.

Founded in 1976, the national union is now the second largest union in Canada. We have 13 components and represent some 300,000 Canadian working people. Approximately 62 per cent of our members work directly for provincial governments across the country. We also represent a number of other occupations, from community college and university instructors to brewery workers, liquor store clerks, Brinks guards and hotel workers in most jurisdictions. Sixty-two per cent of our members still work directly for provincial governments, however.

We are here before your committee today because we are extremely concerned about the federal government's intention to reduce the dollar amount of transfer payments made to the provinces. We know perhaps as well as anybody in Canada how important these transfer payments are to the provinces and how dependent those provinces are on those transfer payments to finance their own programs. Indeed, federal transfer payments from EPF and CAP alone make up over 40 per cent of revenue in the least wealthy provinces and about 20 per cent of the revenues of the richest provinces—Ontario, Alberta and British Columbia.

Our appearance here today marks the third time in eight years we have come to Parliament Hill to lobby against the expenditure reductions under the EPF. We appeared before the Parliamentary Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements in 1982 and presented a brief to the legislative committee of Parliament on Bill C-96 in 1986. Regrettably, therefore, we are quite familiar with federal attempts to restrict transfer payments to provincial governments. I think our success in our earlier two efforts was not overwhelming because those expenditure reductions did take place.

But there is a bit of a difference respecting Bill C-69, from our point of view. Should this bill be enacted, it would repre-

[Traduction]

posé, de sorte que la période des questions sera beaucoup plus brève. Nous nous efforcerons de résister à la tentation.

Nous remercions le comité de nous avoir invités ici ce matin. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de témoigner devant les sénateurs pour parler du projet de loi C-69. Nous vous présenterons un aperçu de notre mémoire. Je n'ai pas l'intention de le lire en entier. Puis nous répondrons volontiers à toutes vos questions.

Dans notre mémoire, nous examinons les dispositions du projet de loi C-69 qui portent sur les dépenses relatives à l'accord sur le financement des programmes établis, plus connu sous le sigle FPÉ, et au Régime d'assistance publique du Canada, ou RAPC. Il s'agit des deux principaux arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces qui se répercuteront de la façon la plus directe sur nos membres et sur les Canadiens auxquels ils offrent leurs services.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais dire quelques mots aux sénateurs au sujet du Syndicat national.

Fondé en 1976, le Syndicat national est actuellement le deuxième en importance au Canada. Nous comptons 13 sections et représentons plus de 300 000 travailleurs dans tout le pays. Environ 62 p. 100 de nos membres travaillent directement pour les gouvernements provinciaux du pays. Nous représentons également certaines autres professions, depuis les professeurs d'universités et de collèges communautaires aux employés de brasseries, aux vendeurs de magasins de spiritueux, aux employés de la société Brinks et aux employés du secteur hôtelier dans la plupart des provinces. Toutefois, 62 p. 100 de nos membres travaillent directement pour les gouvernements provinciaux.

Nous comparaissons devant votre comité aujourd'hui en raison de l'inquiétude extrême que nous cause le projet du gouvernement fédéral de réduire le montant des paiements de transfert aux provinces. Nous savons, aussi bien que quiconque au Canada, que ces paiements revêtent une grande importance pour les provinces, lesquelles comptent sur ces sommes d'argent pour financer leurs propres programmes. En fait, les paiements de transfert du gouvernement fédéral, au titre du FPE et du RAPC uniquement, comptent pour plus de 40 p. 100 des recettes des provinces les moins riches et pour environ 20 p. 100 de celles des provinces les plus riches, c'est-à-dire l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Notre comparution aujourd'hui devant le comité sénatorial est la troisième intervention que nous faisons en huit ans sur la Colline parlementaire pour nous opposer aux compressions de dépenses dans le cadre du Financement des programmes établis. Nous avons déjà comparu devant le Comité parlementaire des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en 1982, et avons présenté un mémoire au comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-96 en 1986. Nous sommes donc malheureusement très au fait des tentatives du gouvernement fédéral en vue de réduire les paiements de transfert aux autorités provinciales. Nos deux initiatives précédentes n'ont pas été couronnées de succès puisque ces compressions de dépenses ont effectivement eu lieu.

Toutefois, le projet de loi C-69 est différent des autres, à notre avis. S'il est adopté, il marquera un tournant dans les 25